ROUBAIX

DISPARITION

Mme Debarge Caroline, née le 9 août 1837 à Lys-lez-Lannoy, ménagère, demeurant avec son fils, rue du Tilleul, 290, est disparue depuis le 15 courant vers trois heures de l'après-midi. Cette personne paraît avoir ses facultés mentales un peu atteintes, depuis sa sortie de l'Hôtel-Dieu, où elle a été traitement pendant trois mois.

VOL D'UNE BALADEUSE

Vendredi matin, tandis que M. Piévet, marchand de poissons, rue Bernard, était entré chez lui pour chercher un seau d'eau pour laver sa baladeuse, qui stationnait sur le pavé, cette dernière a été enlevée par deux gosses qu'il a été impossible de retrouver. Plainte a été déposée entre les mains de M. Grimaldi, commissaire de police du 4e arrondissement.

VOLEUR PINCÉ

Jeudi, vers neuf heures du soir, MM. Dignoire Albert, épicier, rue de Lannoy, 29, et Monnier Edouard, apprêteur, même rue, 31, ont amené au poste de police du 3e arrondissement, le nommé Henri Provoyeur, âgé de 17 ans, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or, 18, qui, en compagnie de deux inconnus en fuite, venait de voler un pot en faïence qui figurait sur l'étalage extérieur du magasin de M. Dignoire.

VOL SUR UN CAMION

Jeudi, vers 5 heures ½ du soir, au chemin des Couteaux, un malfaiteur inconnu a dérobé huit bobines de laine peignée placées sur un camion de la maison Ternynck et fils, fabricants, rue du Nouveau-Monde.

LUMINOL Savon donnant au linge une blancheur éclatante.

DANS LES DOUANES

M. Julien Rénier, commis principal des douanes, depuis six ans à la gare du Nord, vient d'être nommé vérificateur à Calais.

CERCLE MODERNE

Section chorale mixte. — Ce soir samedi à 8 heures ½ précises, répétition partielle, section dramatique, ce soir à 8 heures ½, remise des rôles des comédies pour le concert.

LA MARCHE

La section militaire de la Roubaisienne effectuera sa deuxième marche d'entraînement dimanche 19 janvier. Parcours : Mouveaux, Bondues, Linselles, La Vignette, Tourcoing et Roubaix, soit environ 25 kilomètres.

En cours de route : service en campagne. — Rassemblement au local à 7 heures.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Nous avons, dans un de nos articles commerciaux, parlé il y a quelque temps de la nouvelle flanelle « Sécuritas ».

Nous apprenons avec plaisir que le créateur de ce nouveau tissu, M. Edouard Leurent, de la Maison Leurent frères, recevra demain en séance solennelle de la Société Industrielle du Nord de la France, la médaille d'or de cette société. Nous lui présentons d'avance toutes nos félicitations.

UNE REUNION DE L'AERO-CLUB DU NORD

Le Comité de l'Aéro-Club du Nord vient de se réunir au siège social à Roubaix, sous la présidence de M. E. Boulenger.

Étaient présents : MM. Boulenger, Delanoé, Lepers, d'Ussel Vandendriessche, P. Motte, E. Delabre, C. Crombez, E. Lesur et A. Damez. — Un nouveau membre est admis : M. Louis Carrelle, négociant en laines à Roubaix.

M. Max Desurmont, présent à la réunion, est nommé conservateur du matériel.

M. Delanoé communique la lettre de remerciements en réponse aux félicitations qu'il a adressées au nom de l'A. C. N., au lieutenant-colonel Hirschauer, président d'honneur du Club, nommé officier de la Légion d'honneur.

Le sous-commission désignée à cet effet, rend compte de la situation financière et les dispositions nécessaires sont prises en vue de l'assemblée générale du 27 janvier et de la conférence du 5 février.

Le Comité prend connaissance de la lettre de M. le Maire de Roubaix, avisant le Club que le square Wibaux était mis à sa disposition pour y transférer le parc d'aérostation de l'A. C. N. ; des remerciements sont votés et deux sous-commissions sont nommées, l'une pour se mettre en rapport avec l'administration municipale pour la canalisation du gaz et l'installation du nouveau parc, l'autre pour étudier divers projets de construction d'un hangar-abri pour les ballons et le matériel. Après quelques communications diverses, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AUTOMOBILE-CLUB

L'assemblée générale de l'Automobile-Club du Nord aura lieu ce soir samedi 18 janvier, à 5 heures du soir, au nouveau siège social du Club, 11, cloître St-Martin, Grand'Place Roubaix. Cette assemblée générale à laquelle tous les membres de l'A. C. N. ont été conviés, sera suivie d'un banquet par souscription (12 fr. 50), lieu de ville), à l'Hôtel Ferraille, au cours duquel se feront entendre un orchestre symphonique et divers artistes réputés.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Arthur Delcroix, rue de Blanchemaille — Gustave Desandere, rue Meyerbeer, 58 — Suzanne Hedebouw, rue de la Matelotte, impasse anonyme, 19 — Paul Fury, rue Choiseul, cour G. Lefebvre, 4 — Hélène Clément, rue de Toulouse, 29 — Pierre Rotiers, boulevard de Metz, 77.

PUBLICATIONS DE MARIAGE. — Gislaire Marchand, monteur électricien, rue des Champs, 26 et Germaine Masquelet, couturière, id. — Emile Derycke, journalier, rue Newton, 21 et Julienne Devière, soigneuse, rue de l'Ommelet, impasse Vernet, 8 — Henri Tiboldi, tisserand à Croix, et Germaine Mouveaux, rue de Lens, 10 — Achille Blanchard, journalier, rue Chanzy, cour Florin, 3 et Angèle Despières, ménagère, id. — Henri Vanpoucke, employé de commerce, rue Dupuis, 76 et Augustine Alavoine, tailleuse, rue de la Chaussée, 5 — Lucien Dejonghe, marchand boucher à Lille et Marthe Spriet, sans profession, Grande-Rue, 270 — Fernand Lefebvre, sans profession, rue J.-Deregnaucourt, 38 et Marguerite Sélosse, sans profession, rue St-Joseph, 3 — Célestin Soete, rue Messonnier, 20 et Marie Teckhout, ménagère, rue Mi-Carême, cour Flamencourt, 1 — Achille Quatennens, coroyeur, rue de Rome, 74 et Berthe Barezée, sans profession, rue de Rome, 72 — Louis Debuyne, domestique, rue Newton, 32 et Marie Delreux, ménagère, rue du Tilleul, 101 — Louis Demuynck, tailleur d'habits, rue Hellmann, 13 et Palmyre Herrewyn, encaisseuse, rue Archimède, 56 — Edouard Vervynckt, tisserand, rue Beaurewart, 3 et Germaine Rose, tisserande, rue des Longues-Haies, 199 — Julien Vanbecke, noyauteur, rue Bayart, 9 et Jeanne Lebbe, tireuse, rue Bayart, 29 — Ernest Mertens, charretier, rue de Mouvaux, 93 et Célina Guidez, bobineuse, rue de Rome, cour Olivier, 2 — Romuald Llagre, rattacheur, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 31 et Marie Duquesne, ménagère, rue Nain, 31 — Jean Thomas, maréchal-ferrant, rue de Tourcoing, cour Mation, 2 et Marie Van Aach, ménagère, id. — Alojse Caveye, garçon boulanger, rue de Flandre, 148 et Médarie Handecaene, couturière, id. — Edmond Wuillez, bateleur à Douai et Joséphine Debruyne, bateleuse à Roubaix — Jean-Baptiste Crohin, hauleur de pierres à Soignies (Belgique) et Marie Fonin, ménagère à Mons — Arthur Vanderschelden, journalier à Waterlos et Adèle Chapitre, soigneuse à Roubaix — Henri Menu, employé à Roubaix et Joséphine Deleruse, sans profession à Ilion — Julien Dieusaert, sans profession à Roubaix et Nathalie Vandewalle, sans profession à Croix — Hippolyte Bouleuger, apprêteur à Roubaix et Blanche Deptechin, à Lys — Louis Poulain, tireur à Roubaix et Jeanne Doublet, sans profession à Haubourdin — Fernand Desbombes, tourneur-fer à Tourcoing et Denise Wyseur, sans profession à Roubaix — Jules Petit, cafetier à Roubaix et Germaine Couturieux, ménagère à Tourcoing (Belgique) — Gaston Lelongsey, employé de commerce à Roubaix et Zoé Dubrunfaut, piqueuse à Tourcoing.

DÉCÈS. — Jules Mestdagh, 1 an, rue de Babylone, cour Verbrugge, 1 — Augustine Bayart, 42 ans, ménagère, rue d'Espagne, 15 — Marcel Hubert, 1 mois, rue de Blanchemaille — Rosalie Vanderhaegen, 73 ans, ménagère, rue Inkermann, 159 — Barbe Leycke, 73 ans, ménagère, rue de Naples, 72 — Marcel Vanneste, 7 mois, rue Turgot, 45 — Marie Grootjans, 60 ans, ménagère, rue de la Limite, 34 — Noël de Plasse, 2 jours, rue des Vosges, 39 — Marie-Ida Carette, 69 ans, sans profession, rue Yolande, 4.

TOURCOING

UNE FUITE DE GAZ PREND FEU

Vers 4 heures ½ après-midi, hier, un tout jeune enfant des époux Torris, brasseurs, rue Winoc-Chocqueel, 23, cria à sa mère qu'il y avait du feu à la cave. Mme Torris et sa servante coururent voir et furent quelque peu effrayées, en constatant qu'une grande gerbe de flammes s'échappait d'un tuyau à gaz. Elles allaient appeler à l'aide, lorsque précisément passaient à ce moment MM. Paul et Edouard Suys, gaziers-plombiers, rue du Calvaire. Mis au courant, ils entrèrent dans la cave et en quelques coups de marteau pour aplatir le tuyau de plomb supprimèrent ainsi et la cause et l'effet.

Les dégâts sont nuls. Les pompiers qui avaient été prévenus ont fait une nouvelle sortie avec leur matériel qu'ils n'eurent pas à utiliser.

INCENDIE

Hier, à six heures du matin, un incendie s'est déclaré dans l'habitation des époux Vangompel, marchands de pommes de terre, rue du Tilleul, 117.

Le feu a pris à un lit qui a été entièrement consumé. Quatre mille kilos de pommes de terre ont été avariés.

Les pompiers se sont rendus sur les lieux et ont rapidement circonscrit le feu.

Les dégâts s'élèvent à un millier de francs, couverts par une assurance.

LA FRAUDE

Les préposés des douanes de la Marlière ont arrêté deux jeunes contrebandiers : Paul Héquette, bâcleur, et Eugène Vlamynck, 14 ans, teinturier, tous deux demeurant à Mouscron, qui portaient ensemble 8 kilos d'allumettes belges.

MENDICITÉ

L'agent Vandamme a arrêté hier en flagrant délit de mendicité, rue Saint-Jacques, la nommée Clémentine Delaere, 28 ans, en logement rue de l'Amiral-Courbet.

CONTRAINTE

La gendarmerie de Tourcoing a appréhendé Emile V..., 26 ans, peigneur qui a 2 jours de contrainte à faire pour non paiement d'une amende d'ivresse.

CYCLISTE EN DEFAUT

L'agent A. Lepers a dressé contravention à charge d'un jeune cycliste P. L..., 19 ans, garçon boucher, pour défaut de plaque d'identité à sa bicyclette.

UNE REUNION DU SYNDICAT DES NEGOCIANTS ET COURTIERS EN BLOUSSES

ADOPTION D'UN VŒU TENDANT A LA RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ A TERME

Le syndicat des négociants et courtiers en blousses de Tourcoing-Roubaix a tenu une réunion plénière hier à 4 heures de l'après-midi, au siège, café de l'Hôtel-de-Ville, place Victor-Hassebroucq.

Quarante-cinq membres environ étaient présents. A la très grande majorité l'assemblée a adopté le vœu suivant :

« Le syndicat des négociants et courtiers en blousses de Tourcoing-Roubaix, considérant que le marché à terme sur les laines peignées, par ses fluctuations produites uniquement par la spéculation pure et le jeu, nuit considérablement à la bonne marche des affaires et met le négoce dans l'impossibilité de travailler sérieusement, attire l'attention bienveillante des Chambres de Commerce et des Pouvoirs publics sur la situation créée par ce marché.

« Il émet le vœu :

« Qu'une réglementation judicieuse de cette institution mette fin à ces mouvements désordonnés qui causent tant de préjudice au commerce et jettent la perturbation dans les affaires. »

LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE TOURQUENNOISE

Les membres de commission des Sociétés vélocipédiques de Tourcoing et de ses cantons qui sont fédérés à la Ligue Vélocipédique Tourquennoise ou qui désirent l'être, sont priés de se réunir dimanche 19 courant, à dix heures très précises, rue de Gand, 128, à Tourcoing, au siège de la Fanfare de la Ligue. Importantes résolutions à prendre et informations intéressantes à communiquer.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

— M. Henri Lahousse, 30 ans, peigneur au peignage anonyme de la Tossée, a fait une chute en enjambant des bobines et une bouteille qu'il portait à la main s'est brisée lui occasionnant une plaie de la face dorsale de la main droite. Docteur Desbonnets, 10 jours.

— Dans le même établissement, M. Edouard Delgrange, 31 ans, peigneur, a contracté une piqûre septique de l'auriculaire droit produite par un chardon. Docteur Dupré, 15 jours.

— M. Florentin Durieux, 30 ans, garçon brasseur au service de M. Duthutelet-Lamourelle, a glissé en maniant un fût à la cave. Déchirure musculaire de l'aréolon lombaire avec épanchement sanguin. Docteur Dupré, 15 jours.

— M. Charles Pierre, 23 ans, mouleur chez M. Paul Gobiet, fondeur à la Tossée, a eu le pouce droit serré sous une pièce de fonte. Docteur Leral, 15 jours.

— M. Joseph Debouvrie, 30 ans, rattacheur chez M. Duvillier-Watine, filateur de coton, rue du Tilleul, est tombé près de son métier. Contusion et entorse du pouce droit. Docteur Debuchy, 12 jours.

LES VACATIONS FUNÉRAIRES

Le 20 décembre 1907, le Conseil municipal a adopté les conclusions d'un rapport du maire relatif aux modifications à apporter à l'article 44 du règlement des cimetières, conformément aux instructions de l'autorité supérieure, visant le texte d'une précédente loi des Finances, dont l'auteur est notre sympathique député, M. Gustave Dron.

Voici le texte de l'article 44 du nouveau règlement des cimetières :

« ARTICLE 44. — Les frais de vacations et autres dus par les familles à la ville, et aux commissaires de police sont fixés comme suit :

1° Réception à la limite du territoire d'un corps venant du dehors ; Au commissaire de police, une vacation, 10 francs.

2° Assistance à la mise en bière avec apposition de scellés pour transport d'un corps hors de la localité : au commissaire de police, une vacation, 10 francs.

3° Exhumation d'un corps, avec mise en bière et apposition de scellés pour transport d'un corps hors de la localité : A la caisse municipale, redevance, 10 francs ; au commissaire de police, une vacation, 10 francs.

4° Exhumation et réinhumation d'un corps : A la caisse municipale, redevance, 10 francs ; au commissaire de police, une vacation, 10 francs.

5° Dépôt d'un corps au caveau d'attente avec apposition de scellés : A la caisse municipale, redevance, 5 francs.

6° Levée d'un corps du caveau d'attente pour être inhumé : A la caisse municipale, 5 francs ; au commissaire de police, une vacation, 10 francs.

7° Lorsqu'il y a accompagnement d'un corps par le commissaire de police :

De la maison mortuaire ou d'un cimetière jusqu'à la limite de la commune, ou jusqu'à la gare, ou la remise du corps doit être faite à un agent de transport autre que la Compagnie des Pompes funèbres concessionnaires dudit transport dans la ville.

De la limite du territoire de la commune ou d'une gare, jusqu'au cimetière, lorsqu'il s'agit d'un corps exhumé qui doit être immédiatement réinhumé.

D'un cimetière de la ville à un autre, en cas d'exhumation ou de levée du caveau d'attente suivie de réinhumation.

Il sera dû en plus une demi-vacation, 5 francs.

8° Cependant, si l'accompagnement du corps ne se fait pas immédiatement après la réception, la mise en bière, ou l'exhumation, et qu'il s'écoule plus de deux heures entre chacune des parties essentielles de l'opération, nécessitant deux déplacements distincts du commissaire de police, il lui sera dû une vacation entière, soit 10 francs.

9° Lorsque, dans l'une quelconque des opérations ci-dessus, il y aura plusieurs corps, il sera dû, pour chaque corps, en sus du premier, une demi-vacation, 5 francs, qu'il y ait ou non déplacement de fonctionnaire.

Les redevances et vacations ci-dessus fixées ne seront pas dues lorsque les opérations qui donnent lieu à leur perception seront ordonnées par justice, exécutées pour le transport et l'inhumation de militaires morts en activité de service, ou à la requête de familles dont l'indigence aura été constatée par le maire dans les conditions prévues à l'article 6 de la loi du 10 décembre 1850 ».

THÉATRE MUNICIPAL

Demain dimanche 19 janvier, en matinée, attrayante représentation composée des « Saltimbanques », opérette à grand spectacle, en quatre tableaux, musique de Gounod. La location est ouverte chez M. Désiré Flament, gérant du théâtre. Bureaux à 2 h. 3/4, rideau à 3 h. 1/4.

Etat-Civil

NAISSANCES. — D'hont Pierre, rue de Paris, 76 — Ghislain Arthémise, rue de Moscou, 35 — Devillers Marie, rue Kléber, 56 — Bulteel Albert, rue de Mouscron, 49 — Hupperts Armand, rue du Clinquet, 355.

MARIAGES. — Lecomte Jules-Henri, trieur et Pruvost Marie, journalière — Debaets Léopold, plombier et Devillers Marie, directrice de laiterie.

DÉCÈS. — Thomas Augustine, 61 ans, rue Auber — Huyghe Elise, 1 mois, rue du Cimbale, 13 — Delesalle Augustin, 47 ans, rue Nationale, 122 — Demarque Gustave, 45 ans, rue de Bouvines, 2 — Corvoisier Mathilde, 27 ans, rue de Belfort, 32.

MORT-né : 1.

AUTOUR DE LILLE

HALLUIN. — Un incendie a détruit deux maisons contiguës, appartenant à M. Urbain Emar, boulanger, rue de Linselles, et louées : l'une à Mme Castelain, l'autre à M. Vanthomme. Dégâts 10.000 francs. Assurance.

CROIX. — INSPECTEUR DES VIANDES. — A propos du différend sur la question des viandes avisant les bouchers de la commune et la municipalité. M. Brisboui, président du Syndicat des bouchers de Croix, nous communique la décision suivante, prise sur la question, par l'Administration municipale de Mons-en-Barœul, à laquelle il fit allusion dans son interview :

« Considérant : 1° Que la santé publique rend absolument nécessaire qu'il ne soit consommé dans la commune que des viandes saines et reconnues telles par l'autorité compétente ;

« 2° Que les fournisseurs et les consommateurs ont un égal intérêt à l'application rigoureuse de toutes les mesures prescrites par la loi ;

« 3° Qu'il appartient à la municipalité de veiller à ladite application qui devient de ce fait un service public ;

« Décide de faire supporter par la Caisse municipale les frais de vérification des viandes de boucherie tant abattues que consommées sur place ;

« De procéder à la nomination d'un ou plusieurs vétérinaires qui acceptaient d'assurer ce service conformément à la loi ;

« Et vote un crédit annuel de deux cents francs à prélever sur les ressources ordinaires, pour couvrir le montant des honoraires et toutes dépenses nécessaires pour ladite vérification. »

Et M. Brisboui ajoute : en l'espèce on ne peut que féliciter la municipalité radicale-socialiste de Mons-en-Barœul d'avoir fait preuve de sentiments démocratiques en cette circonstance.

COMINES. — Etat civil. — NAISSANCES. — Wadin Albertine, contour du jardin — Vanderperre Robert rue de la République — Sidonie Ferrant, section du Vieil-Dieu — Debaene Fernand, rue du Château — Chamand Marcelle, rue Marceau — Legrand Jeanne, rue de Wervicq.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Entre : Pierre Carrette et Maria Mille.

DÉCÈS. — Marie Delbecque, 33 ans, 9 mois, rue Gambetta — Antoine Bosquart, 1 an 8 mois, rue Gambetta.

Sports et Jeux

FOOTBALL

Challenge Klein

L'Association Sportive Lilloise organise pour la 5e année le challenge Klein, actuellement détenu par l'Olympique Amandinois. Il est ouvert à toutes les sociétés pratiquant les sports athlétiques. Les matches se joueront en poule, c'est-à-dire aller et retour. Le droit d'engagement est fixé à 3 francs pour une équipe et 5 francs pour 2 équipes. Les engagements seront clos le 26 janvier 1908 à minuit, et devront être adressés à M. Meurin, secrétaire général de l'A. S. L., 19, place du Lion-d'Or, à Lille. Toute demande de renseignements devra être adressée à M. Meurin.

Association Sportive Lilloise

Dimanche 19 janvier, l'équipe première de l'A. S. L., se rendra à Croix, pour y rencontrer l'équipe correspondante de l'Iris-Club Croisien.

Sont convoqués à l'A. S. L. : Aldeweireldt (capitaine), Meurin, Stock, Legrain, Dassonville, Duriez, Wilmot, Jovenet, Géor, Mille, Luvien, Plic, Berez. Rendez-vous pour ces équipes à 1 h. 10, coin des rues Faidherbe et des Ponts-de-Commines, pour prendre le car F.

Ce match servant d'entraînement à l'I. C. C., pour le challenge Bonvarlet, aura lieu par n'importe quel temps.

FOOTBALL ASSOCIATION

A Somain. — Dimanche 19 janvier, aura lieu place Victor-Hugo, un match entre les équipes premières du Foot-Ball Club de Raismes et du Sporting-Club de Somain. Le coup d'envoi sera donné à 2 h. 15. Arbitre, M. Ch. Taisne.

LE NORD

DOUAI

UNE PRÉCAUTILLE. — Procès-verbal a été dressé à la charge du jeune Henri Vanberghem, originaire de Lille, demeurant à Douai, apprenti vannier, pour avoir soustrait au préjudice de M. Poupart, son patron, une montre et une pièce de 2 francs.

VALENCIENNES

St-AMAND. — Plusieurs gamins glissaient sur un fossé, aux 4 Coins, lieu dit Moulin-à-rais, lorsque le petit Martinache, âgé de 9 ans, passa sur un endroit où il existe un courant assez fort ; la glace cède, le petit s'enfonça jusqu'aux épaules et il allait disparaître sans le secours d'un garçonnet de 12 ans, nommé Lesage, qui résolument lui tendit la main et tira de toutes ses forces. Fort heureusement la glace était solide et en s'aidant lui-même le petit Martinache réussit à sortir de l'eau.

— Jeudi après-midi, les hommes d'équipe n'étaient pas peu surpris de voir arriver au grand trot un cheval attelé d'un cabriolet qui, suivant la ligne de Belgique, franchissait les aiguilles comme si les roues du véhicule avaient été faites pour rouler sur rail.

L'animal fatigué s'arrêta au passage à niveau, un express devait arriver dix minutes plus tard et il aurait balayé cheval et voiture.

L'équipage appartenait à M. Dorémieux, brasseur, qui s'était arrêté pour visiter un débit de boissons. Sur la plainte du voisin, une enquête a été ouverte ; elle a amené la découverte de trois individus qui, devant les charges relevées contre eux ont été mis en état d'arrestation. Les inculpés sont : Henri Morin, 26 ans, sans profession, Léon Ponthieu, 48 ans, brocanteur, et Cyrille Demeulemester, 16 ans.

— Au fond de la fosse n° 1, l'aide-mineur Rolland Weyer, 20 ans, se glissait et s'est heurté le genou sur le bord d'un châssis.

MONTIGNY-EN-GOHELLE. — En instance de divorce, les époux Delacroix-Housain sortaient du bureau de l'assistance judiciaire à Béthune, lorsque le mari, Théophile Delacroix, mineur, domicilié à Dorignies, injuria sa femme, née Emélie Housain, et lui porta des coups. Cette dernière s'empressa de reprendre le train pour Montigny-en-Gohelle, où elle alla porter plainte à la gendarmerie contre son mari peu tendre.

OIGNIES. — Sortant de la fosse n° 1 des mines d'Ostricourt, le mineur Rémy Terras, 26 ans, demeurant rue du Moulin, a été sans aucune provocation de sa part, injurié et roué de coups par Pierre-Germain Lalaut, 26 ans, mineur. La gendarmerie a verbalisé contre ce dernier.

DUNKERQUE

COMMENCEMENT D'INCENDIE RUE SAINT-MARC. — Hier soir vers 9 heures, Mme Ducrocq, qui demeure avec son mari, au premier étage du n° 9 de la rue Saint-Marc, voulant placer une lampe sur sa cheminée, la laissa échapper de ses mains.

En tombant sur le parquet, la lampe se brisa. Son contenu se répandit sur le plancher, communiquant le feu à l'appartement.

Mme Ducrocq se précipita dans l'escalier en criant au secours, tandis que son mari s'efforçait, au moyen de couvertures qu'il était allé chercher dans la chambre à coucher, d'étouffer le commencement d'incendie. Il ne réussit qu'à se brûler profondément aux mains.

Voyant que la retraite lui était coupée, Mme Ducrocq ouvrit la fenêtre et se laissa tomber dans la rue de la hauteur du premier étage, sans heureusement se faire de mal.

Aux appels désespérés de Mme Ducrocq, des voisins étaient accourus, notamment MM. Bodart, Hornoy, Leborgne, Penin, Vendrôme, Brassart, entrepreneur, Delabie, cafetier, rue Nationale, qui, à l'aide de seaux d'eau se mirent à combattre les flammes sous la direction de M. Ablers, caporal des sapeurs-pompiers.

Mais avant toute chose, on se préoccupa de sauver la famille Provins-Parent, se composant du père, de la femme et de deux enfants, qui habite au second étage et dont la retraite se trouvait coupée par les flammes qui avaient gagné l'escalier et dont la situation devenait périlleuse.

Une échelle fut apportée qui se trouva trop courte et dont M. Brassart tenta en vain de se servir. Se rendant compte du danger couru par la famille Provins, M. Ablers n'hésita pas à se jeter courageusement dans l'escalier. Il fut assez heureux pour faire sortir les membres de la famille Provins qui commençait à désespérer de son salut.

Cependant, entre temps, les efforts énergiques des sauveteurs avaient porté leurs fruits au premier étage. Les flammes diminuaient bientôt d'intensité et l'on put bientôt rentrer dans l'appartement où régnait encore une intense fumée. On constata alors que les dégâts étaient beaucoup moins importants qu'on ne l'avait craint tout d'abord. Les flammes n'avaient ravagé les boiseries et le plancher qu'à la surface.

Néanmoins le mobilier de la famille Ducrocq avait été sérieusement avarié par l'eau jetée avec abondance. Au rez-de-chaussée, occupé par une blanchisseuse, Mlle Hornoy, les dégâts par l'eau sont également d'une certaine importance. Fort heureusement, le tout est couvert par des assurances, sauf pour M. Provins, qui a eu un peu de linge brûlé sur le palier du second étage.

L'immeuble incendié appartient à M. Pierre Moleux, demeurant rue de Bréquerecque.

Nous présentons toutes nos félicitations aux courageux sauveteurs dont la prompte intervention a été décisive et a certainement évité un sinistre considérable et en particulier à M. Ablers qui n'a pas hésité à risquer sa vie pour se porter au secours de la famille Provins.

HAZEBROUCK

STEENWERCK. — Aujourd'hui à huit heures et demie, auront lieu à l'hôpital militaire de Lille, les funérailles d'Alfred Boulinguez, soldat au 6e chasseurs.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

ALLIANCE FRANÇAISE. — Par suite d'une indisposition de M. Ouang-Ki Tseng, la conférence de l'Alliance Française du samedi 18 janvier sera faite par M. Mury, membre du Conseil supérieur des Colonies, explorateur ayant séjourné trois ans en Chine, en Indo-Chine, Annam et Siam.

Le sujet de la conférence n'est pas changé. Elle sera présidée, comme il a été annoncé, par M. Louis Herbette, conseiller d'Etat, président du Comité général de propagande de l'Alliance Française.

RANSART. — Dimanche dernier, la section de l'Union républicaine de cette commune s'est réunie sous la présidence de M. Louis Choquet, secrétaire du Comité républicain du canton de Beaumetz, en la salle de Mme veuve Choquet-Douay. Les 56 membres que comprend ce groupement étaient présents, ainsi qu'un certain nombre d'autres auditeurs ; tous entendirent avec très grand intérêt le discours du Président.

Après avoir rappelé le but de la Société, M. Choquet fit l'historique politique de la commune de Ransart. Il montra comment un certain nombre de nos ancêtres furent persécutés et brûlés par l'Inquisition.

La commune de Ransart fut acquise une des premières du département à la République, à tel point qu'en 1848 on n'y comptait que deux électeurs non républicains, et aujourd'hui elle marche résolument dans la voie de la République démocratique et sociale.

Sur la proposition du président, une réunion plénière de la section aura lieu le 24 février prochain, pour commémorer l'anniversaire de la proclamation de la République, qui nous accorda le suffrage universel, et pour organiser un groupement démocratique qui sera rattaché, comme celui de Wanquetin, au comité républicain de Beaumetz.

Avant de terminer, le président met en garde la jeunesse contre les calomnies déliées journellement par la presse réactionnaire, à l'adresse de tous les bons républicains.

M. Choquet fut maintes fois et vigoureusement applaudi et l'on peut affirmer que ses paroles porteront leurs fruits.

Avant de se séparer, les auditeurs exécutèrent un certain nombre de chants patriotiques.

BÉTHUNE

LENS. — A la corderie Giard, Marguerite Van Este, 19 ans, a eu la main gauche serrée entre deux rouleaux d'une machine à peigner le chanvre.

— Le sieur René Cooreman, 17 ans, journalier, se présentant à l'heure de la retraite chez M. Augustin Lefebvre, cabaretier, prétendit se faire verser un dernier verre. Le cabaretier voulant expulser de chez lui le consommateur récalcitrant, celui-ci sortit un revolver en disant : « Laisse-moi tranquille ou je te brûle la cervelle. Un soldat qui se trouvait là désarma Cooreman. L'arme saisie a été remise aux gendarmes. Cette affaire a motivé un procès-verbal pour menaces de mort.

— Il y a quelques jours, des voleurs, après avoir cassé un carreau, volaient de la viande à l'étalage de la boucherie de M. Moriaucourt, aujourd'hui ce dernier, se rendant à l'école de natation dont il a la gérance, s'aperçut qu'il avait été victime d'un nouveau vol. En effet, le tuyau de la pompe à bière, ainsi qu'une série de mesures en étain laissées dans la buvette ont été enlevés.

Nos derniers Almanachs

Il n'en reste que quelques centaines ! Près de vingt mille exemplaires ont été vendus depuis quinze jours et l'édition est à la veille d'être épuisée. Que nos vendeurs se pressent s'ils ont encore des commandes à nous faire parvenir, car nous ne pourrons bientôt plus les satisfaire.

L'ALMANACH du «PROGRÈS»

doit son énorme succès à la variété de renseignements qu'il renferme.

Il contient environ 200 pages de texte et renferme une foule d'indications utiles, recettes et conseils pratiques, devinettes, mots pour rire, fantaisies, caricatures, etc.

On y trouve, notamment :

Un calendrier superbement illustré à chaque mois avec des éphémérides intéressants.

Le calendrier du jardinier donnant mois par mois les meilleurs conseils sur les travaux des champs, du potager, du verger, de la basse-cour, du jardin d'agrément, de l'étable, etc.

Un amusant jeu de l'oracle contenant plus de deux cent cinquante prédictions sur l'avenir du consultant ou de la consultante.

La liste avec l'adresse des sénateurs, députés, conseillers généraux.

Le tarif complet des postes

La liste des foires et marchés du Nord et du Pas-de-Calais.

Toute une série de petits romans illustrés dus à la plume des meilleurs écrivains.

Des historiettes amusantes, des conseils de toilette, de cuisine, d'hygiène.

Les divertissements les plus variés entr'autres la nomenclature et l'explication des petits tours du prestidigitateur de société.

Une revue générale de l'année richement illustrée.

Les soins à donner aux malades.

Un petit dictionnaire vétérinaire.

La composition d'une pharmacie de famille.

Un tableau des contrepoisons.

Le tableau de répartition des troupes de l'armée française.

Le tout forme l'Almanach

LE PLUS COMPLET

LE PLUS INTÉRESSANT

LE PLUS AMUSANT

LE PLUS IRRÉPROCHABLE

au point de vue des convenances.

C'est le seul Almanach véritablement indispensable.

Malgré l'importance considérable des matières qu'il renferme,

L'Almanach du «Progrès»

n'est vendu que

40 Centimes

CE SONT LES DERNIERS !

QU'ON SE PRESSE !

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Le bon beurre

Joseph Stillatus, le marchand de beurre marguarné de Croix, ne fera plus parler de lui. — Il a quitté et son commerce et notre pays pour aller au delà des frontières, à Mouscron, 9, Grand'Rue, ouvrir un cabaret.

Ce n'est un dommage pour personne.

Avant de partir il a fallu encore faire une victime.

De très bonne foi, Julien Stiernet, épicier, 266, Grand'Rue à Roubaix, lui achetait du beurre. — Le 17 juin dernier un prélèvement fut fait sur le beurre qu'il mettait en vente et l'expert, M. Müntz, le trouva falsifié dans une proportion de 30 à 40 %.

Aussitôt avisé des résultats de l'analyse Stiernet satisfaisant au vœu de la loi, indiqua son vendeur. Stillatus, du reste, ne fit aucune difficulté pour reconnaître et avoua même très crânement dire bien le vendeur du beurre margariné saisi sur Stiernet.

En présence de cette situation, le Parquet poursuivit les deux.

Stiernet s'est bien présenté, mais Stillatus s'est bien gardé de comparaître.

Le Tribunal a acquitté Stiernet qui, dit-il, était de bonne foi et n'a pas vendu sciemment du beurre qu'il savait falsifié, mais il a condamné Stillatus à 1 mois de prison et 500 francs d'amende.

Voilà donc qui n'est pas fait pour empêcher le bon falsificateur de dormir du sommeil du... juste !

Me Clément défendait Stiernet.

Petite cause et grands effets

Qui croirait qu'un malheureux petit morceau de papier blanc fut la cause d'un accident dont les conséquences auraient pu être très graves ? C'est pourtant un fait acquis.

Le 30 novembre dernier, à Tourcoing, dans la rue de la Croix-Rouge, Jules Vanvanbecke, 43 ans, allumeur de gaz, rue de Normandie, stationnait, se trouvant au milieu des brancards de sa charrette dont l'arrière reposait sur le sol. Tout à coup il fut violemment projeté sur le sol. Que s'était-il passé ? Simplement ceci : Le cheval que conduisait Paul Parmentier, 25 ans, marchand de chaussures à Halluin, prit peur d'un morceau de papier blanc qui se trouvait sur le sol et fit un brusque écart. Le conducteur n'ayant pu réprimer cet écart à raison de sa soudaineté le moyeu de la roue de la voiture heurta la petite charrette et on sait ce qui suivit.

Très heureusement, Vanvanbecke est maintenant guéri.

Le Tribunal a condamné Paul Parmentier à 20 francs d'amende avec sursis.

Rivalité d'amants

Mélanie Mil, de la Madeleine, a ses adorateurs : ce sont deux jeunes gens de deux communes voisines, qui sont follement épris d'elle.

Mélanie écouta tout d'abord pendant quelques ans les tendres paroles de Henri Dervaux, 25 ans, journalier à St-André, puis, pour faire diversion, elle abandonna ce premier ami pour écouter les belles promesses d'un roman d'amour qui commence, de Arthur Lemahieu, 25 ans, débourreur à la Madeleine.

Henri, bien que délaissé, aime encore beaucoup celle qui l'a délaissé et il ne désespérait pas de la faire revenir à lui et son rival n'était pas avec elle très galant et très empressé.

Le 5 décembre dernier, Edmond se dirigeait vers la filature Delesalle, de Berkem pour y chercher Mélanie. Henri l'avait aperçu, le sang outragé. Il s'élança sur son rival et le jeta dans le fossé en le gratifiant de quelques coups de poing.

On ne dit pas si l'adorée ne les a pas à présent délaissés l'un et l'autre toujours est-il que Dervaux en sera pour ses 16 francs d'amende en plus de son abandon.

Suites d'une bombe

Un trio de jeunes gens chantait et buvait gaîment dans la soirée du 25 novembre dernier, au cabaret qui fait l'angle de l'avenue de Bretagne et de la route de Dunkerque à Lille.

Vers dix heures, l'un d'eux, complètement ivre, songea à retourner chez lui, rue de Lille, cour Godart, 52, à Lomme. C'était le nommé Edouard Vanastenkiste, mais il était tellement ivre qu'il s'affaissa sur le bord d'un trottoir et s'y endormit. Quand il se réveilla il voulut regarder l'heure, mais sa montre était disparue. Le voleur était un des amis avec lesquels il avait fait la noce et qui avait profité de son sommeil pour le dépouiller.

Cet individu, Henri Coursy, 19 ans, apprenti peigneron, 64, rue Vaillant à Lambersart, a été condamné à 6 jours de prison avec sursis.

Un costume à bon compte

Ernest Verbecke, charretier, et Achille Dutoit, 28 ans, domestique, étaient tous deux au service de M. Lepers, fermier à Bondues.

Le 11 novembre, en rentrant des champs, Verbecke constata que ses vêtements étaient disparus. Cette disparition coïncidait